



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3684

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMA) au titre de son programme d'actions 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3684

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMA) au titre de son programme d'actions 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le territoire de la Métropole de Lyon, qui concentre 1,3 million d'habitants, est exposé à plusieurs aléas technologiques, géologiques, sismiques ou hydrologiques. Ils concernent, notamment, l'inondation par débordement du Rhône, de la Saône ou de leurs affluents. À ces risques naturels, s'ajoutent les aléas technologiques, de natures variées, liés à la présence de nombreux établissements industriels, notamment classés Seveso, en particulier dans la Vallée de la chimie au sud de l'agglomération.

Environ 20 % du territoire de la Métropole sont en zones inondables. 31 % des habitants de l'agglomération (soit 396 000 personnes) habitent dans une zone de risque d'inondation identifiée par les plans de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) et 2 % de la population dans un secteur exposé à un risque industriel (31 000 habitants). Au total, 33 % des résidents de la Métropole sont exposés à au moins un de ces 2 risques.

Divers événements marquants de ces dernières années ont montré la vulnérabilité des populations et des équipements face aux risques majeurs et l'importance d'une préparation en amont. Un accident majeur d'origine industrielle ou naturelle peut provoquer une situation exceptionnelle qui doit être gérée rapidement plaçant les acteurs locaux au cœur des dispositifs mis en place par les services préfectoraux.

Dans ce contexte, plusieurs Communes de la Métropole ont exprimé leur souhait de mieux prendre en compte les risques majeurs sur leur périmètre. Cela peut se traduire dans des opérations concrètes comme la mise à jour de leur plan communal de sauvegarde (PCS) ou en testant leur dispositif de gestion de crise en conditions réelles lors d'exercices.

II - Objectifs

L'IRMA, créé il y a plus de 25 ans, possède un savoir-faire et des ressources qui peuvent aider les Communes de la Métropole à monter en compétences sur la prévention et la gestion des risques majeurs. Cette association a pour mission de développer tout particulièrement en Région Auvergne-Rhône-Alpes mais aussi au niveau national des actions :

- d'assistance technique aux collectivités afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets innovants favorisant l'intégration des risques naturels et technologiques dans les politiques locales de prévention,
- de transfert, de promotion et de diffusion des outils techniques et managériaux développés auprès des acteurs du territoire,
- de responsabilisation du grand public, des entreprises, des responsables et décideurs des autorités locales dans les domaines de la prévention des risques majeurs d'origine naturelle ou technologique.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de la convention 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2837 du 25 juin 2018, la Métropole a attribué une subvention de 20 868 € à l'IRMA.

Au bilan des actions menées au titre de la convention 2018, il est à noter :

- l'organisation d'entraînements, d'exercices et d'ateliers de préparation à la gestion de crise à destination des élus et techniciens, sur les Communes de Grigny, Corbas, La Mulatière, Charbonnières les Bains avec la participation d'observateurs des Communes de la Métropole (élus et techniciens),
- la réalisation de 3 journées "Exocrise" organisées sur le format d'une matinée de sensibilisation à la conduite des opérations en situation de crise et d'une après-midi consacrée à une mise en situation de pilotage d'une cellule de crise sous la forme d'une session "d'exercices sur table" à destination des élus et techniciens communaux. Ce sont 25 Communes de la Métropole qui ont pu bénéficier de cette formation,
- l'élaboration d'une démarche d'accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre d'un plan d'organisation de mise en sûreté des entreprises et des établissements recevant du public (POMSE) sur des établissements recevant du public (ERP) pilotes, démarche expérimentale dont a pu bénéficier la Commune de Grigny,
- l'animation d'un réseau de techniciens des Communes et des services de la Métropole autour de la question de la gestion de l'information en situation de crise, afin d'échanger et de partager des bonnes pratiques, en bénéficiant de l'expertise de l'IRMA,
- la mise à disposition pour l'ensemble des Communes et services de la Métropole des 47 revues de presse hebdomadaires sur l'actualité régionale, nationale et internationale, en matière de prévention et de gestion des risques majeurs. La transmission aux Communes de la Métropole de la publication Risques Info n° 37 "L'hiver le plus long" et du Risques Info n° 38 : "Communication de crise : le poids des mots" auquel la Métropole a contribué par la rédaction d'un article portant sur l'animation des techniciens des collectivités sur la vigilance et l'alerte.

IV - Programme d'actions et budget prévisionnel 2019

Pour l'année 2019, il est proposé de poursuivre les actions partenariales de l'IRMA autour de ces 2 axes d'intervention :

- le soutien à la veille informationnelle permettant aux élus et techniciens des 59 Communes de la Métropole d'accéder à l'ensemble des produits documentaires et périodiques élaborés par l'association,
- l'assistance et la mise en réseau des Communes de la Métropole en matière de gestion de crise, de formation, de préparation à la gestion du risque et de résilience des territoires.

Le montant global de ces 2 actions s'élève 139 384 € financé de la manière suivante :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
soutien à la veille informationnelle	79 300	État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement -DREAL- Auvergne-Rhône-Alpes)	35 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	34 108
assistance, mise en réseau, formation et préparation à la gestion de crise	60 084	Département de l'Isère	22 108
		Métropole de Lyon	23 868
		autofinancement	24 300
Total	139 384	Total	139 384

Afin de conduire ce programme partenarial qui bénéficiera au territoire métropolitain sur l'année 2019, il est proposé d'attribuer à l'IRMA une subvention de 23 868 €, représentant 17,12 % de la dépense subventionnable globale de 139 384 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 23 868 € au profit de l'IRMA dans le cadre de la poursuite de ses actions, pour l'année 2019, en matière de prévention et de gestion des risques majeurs,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'IRMA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 23 868 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P26O2881.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.

.